

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de Juin, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 04 juin 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Magalie BOUTEMY, Fiona HERENT, Laurent DHE, Laurent MUCHEMBLED

Absent : Bernard FIEF

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Magalie BOUTEMY donne procuration à Catherine ACCART

Laurent DHE donne procuration à Arnaud BARBET

Fiona HERENT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Laurent MUCHEMBLED donne procuration à Virginie THERLIER

Secrétaire : Catherine ACCART

Début de séance : 19h09

Séance levée à 21h35

1) Approbation du compte-rendu du jeudi 30 avril 2026

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Choix du prestataire suite à l'appel d'offres mis en place pour les photocopieurs de la mairie et des écoles publiques

Monsieur DELAMBRE informe que l'appel d'offres concernant le choix du prestataire pour les photocopieurs s'est terminée. La commission d'appel d'offres s'est réunie cet après-midi afin de prendre connaissance de l'analyse des offres reçues par la société NAXAN, qui avait été mandatée à cet effet.

Monsieur VIENNE prend la parole. Il informe que six prestataires ont répondu à l'appel d'offres. Il présente le compte-rendu de l'analyse de ces six offres dont un exemplaire est fourni à chaque conseiller municipal.

Les notes obtenues par les différents candidats sont les suivantes :

CRITERE	PONDERATION
VALEUR TECHNIQUE	55%
Répartie selon les sous-critères suivants :	
1. <i>Caractéristiques Technique des équipements</i>	25%
2. <i>Développement Durable</i>	5%
3. <i>Offre de Services</i>	25%
VALEUR PRIX	45%

Suite à l'analyse des offres, les candidats ont obtenus les notes suivantes :

CANDIDAT	EQUIPEMENTS	DEV. DURABLE	OFFRE DE SERVICES	PRIX	TOTAL
ESI	22.59	5.00	24.25	45.00	96.84
FACTORIA	22.59	5.00	23.00	41.21	91.80
HAXES	25.00	5.00	22.50	30.42	82.92
PARTNER SYSTEMES	20.32	5.00	22.50	27.36	75.18
SHARP	25.00	5.00	24.50	36.26	90.76
TOSHIBA	23.12	5.00	23.75	31.01	82.88

La société ESI est pressentie pour obtenir le marché car elle est mieux placée d'une manière générale. Cette société propose :

- Location de 4 photocopieurs sur 20 trimestres : 392,79€ HT.
- Tarifs impressions : 0,0025€ HT pour le noir et blanc et 0,025€ HT pour la couleur.
- Coût de la maintenance trimestriel estimé à 242€ HT.
- Charges relatives à l'installation et à la formation des photocopieurs : 0€.
- Montant des frais du logiciel de remontée des compteurs : 0€.

Madame BERNASINSKI demande où sont installées les quatre photocopieurs. Monsieur DELAMBRE répond qu'il y a deux photocopieurs en mairie, un à l'école primaire et un à l'école maternelle.

Monsieur BARBET demande si ce montant correspond aux quatre imprimantes. Madame ACCART confirme.

Monsieur VIENNE précise que concernant le 4^e photocopieur situé à l'école maternelle, le contrat actuel se terminera le 30 septembre 2027. Cependant, ce 4^e photocopieur sera bien intégré au marché et sera remplacé en temps voulu. Il sera possible, en cas de location, de réduire le nombre de trimestre pour que la date de fin du contrat des quatre copieurs soit identique.

Monsieur BARBET demande comment cela fonctionne en cas d'achat du matériel. Monsieur VIENNE et Madame ACCART répondent qu'il sera possible de faire un avenant pour poursuivre la maintenance au bout des 5 ans de maintenance initial.

Monsieur DELAMBRE ajoute qu'en cas de location du matériel, à la fin des 5 ans de contrat, la commune peut faire reprendre le matériel par le prestataire ou l'acheter pour un euro de plus par photocopieur.

Monsieur DELAMBRE dit que le conseil municipal doit décider si ce matériel fera l'objet d'une location ou d'un achat et quel prestataire sera choisi pour honorer ce marché.

Monsieur VIENNE explique que le seul avantage en achat est que la commune pourra récupérer la TVA.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour retenir la société ESI. Tous les conseillers sont pour.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour signer un contrat de location sur 20 trimestres. Tous les conseillers sont pour.

3) Modification du fonctionnement de la garderie, tarif à revoir pour la rentrée de septembre : décision à prendre

Monsieur DELAMBRE informe que Madame ACCART, Madame BISSETTE et Monsieur VIENNE ont travaillé sur le fonctionnement de la garderie à mettre en place pour la prochaine rentrée.

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il y a beaucoup d'enfants en garderie d'où la réflexion de la scinder en deux endroits. Les élèves de maternelles seraient accueillis à l'école maternelle et les élèves de primaire à l'école primaire. Les horaires d'accueil restent inchangés.

Madame BARBIER explique qu'il n'y a pas beaucoup d'enfants à l'ouverture le matin ni à la fermeture le soir. Le pic se situe à la fin du temps de garderie du matin et au début du temps de garderie du soir.

Madame BARBIER demande si le bus continuera de circuler le matin et le soir. Monsieur DELAMBRE répond que le bus continuera de circuler matin et soir pour les enfants domiciliés au hameau Essarts.

Monsieur VIENNE dit qu'en modifiant les emplois du temps de quelques agents, il n'y aura pas de surplus budgétaire. Il ajoute qu'actuellement les ATSEMS à l'école maternelle arrivent à 8h15, horaire à partir duquel il y aura le plus d'enfant. Il est prévu de réduire le temps de nettoyage des toilettes publiques puisqu'ils ne sont pas ouverts tous les jours.

Monsieur DALLE demande si la réglementation prévoit un nombre d'adulte minimum par rapport au nombre d'enfants présents. Madame DUNAJSKI répond que ce n'est pas le cas. Elle ajoute qu'il y a des normes fixées par la jeunesse et les sports pour l'accueil de loisirs mais qu'il n'y en a pas pour l'éducation nationale et qu'il n'y en a pas non plus pour les temps de cantine et de garderie.

Monsieur VIENNE explique que la personne mis actuellement en renfort en garderie le soir ira en renfort au ménage de l'école maternelle.

Monsieur VIENNE et Madame ACCART disent il n'y a que du déménagement à faire. Certaines affaires sont à trier et à ranger ailleurs pour libérer de l'espace afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Monsieur DELAMBRE informe qu'une réunion a eu lieu avec la directrice de l'école maternelle pour discuter de ce projet.

Monsieur VIENNE précise que les dalles au plafond de la salle où la garderie serait installée sont à revoir ainsi que celles dans une classe car il y a un risque de chute.

Madame BERNASINSKI propose de faire venir la gendarmerie et/ou les pompiers pour une commission de sécurité afin de bien faire comprendre le problème de sécurité aux enseignantes pour le rangement du matériel.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour modifier le fonctionnement de la garderie dès la rentrée de septembre 2026 comme expliqué précédemment. Tous les conseillers sont pour.

Concernant les tarifs, Monsieur VIENNE rappelle que la garderie est de 0,50€ la demi-heure depuis de nombreuses années.

Monsieur BARBET pense qu'une augmentation même de 0,10€ par demi-heure, pourrait coûter cher pour certaines familles. Madame ACCART dit qu'il faudrait calculer le coût employeur d'un agent qui s'occupe de la garderie.

Monsieur DELAMBRE explique qu'une étude sera réalisée pour connaître le coût de la garderie par rapport au nombre d'enfants présents.

Madame BARBIER demande s'il ne serait pas possible d'augmenter le tarif de la garderie selon le coût de la vie.

Monsieur DELAMBRE informe que la décision d'augmenter ou non le tarif de la garderie sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal après que l'étude aura été réalisée.

Concernant le prix des repas au restaurant scolaire : les prix sont actuellement de 3,70€ pour les maternelles et de 3,90€ pour les primaires depuis la rentrée de septembre 2022.

Madame LEMAIRE demande pourquoi il y a une différence de 0,20€. Cette différence s'explique par le coût facturé par notre prestataire API. De plus, le grammage est différent pour les enfants de maternelle.

Pour mémoire, notre prestataire API facture un repas de maternelle 3,045€ et un repas de primaire 3,119€. A cela, il faut ajouter les charges de personnel, de consommation d'eau, d'électricité, etc.

Monsieur BARBET pense qu'il serait plus logique d'augmenter le prix des repas que celui de la garderie.

Après discussion, Monsieur DELAMBRE propose de fixer le prix d'un repas de maternelle à 3,80€ et un repas de primaire à 4,00€ à partir de la rentrée de septembre 2026, soit 0,10€ d'augmentation.

Tous les conseillers sont pour.

4) Renouvellement des contrats d'Emilia LECLERCQ et de Nicolas CANDELIER : décision à prendre

Monsieur DELAMBRE donne lecture du courrier de Madame Emilia LECLERCQ qui est en contrat à l'école maternelle en tant qu'ATSEM depuis 5 ans. Il précise qu'il est possible de renouveler son contrat pour un an.

Madame BARBIER demande s'il y aura toujours trois classes de maternelle à la rentrée.
Réponse : oui.

Monsieur DELAMBRE propose de voter. Tous les conseillers sont pour renouveler son contrat pour un an dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir 24h/semaine annualisées.

Monsieur DELAMBRE explique que le contrat de Monsieur Nicolas CANDELIER arrive au terme de ses six années. Il faut donc prendre une décision le concernant.

Monsieur VIENNE dit qu'il faut savoir si le conseil décide de mettre un terme à son contrat au 31 août prochain ou si le conseil décide de conserver cet emploi par le biais d'un CDI ou d'un emploi de fonctionnaire.

Monsieur DELAMBRE précise qu'il doit toujours y avoir une personne qui travaille avec Monsieur CANDELIER car il n'est pas autonome. Actuellement, il travaille 20h par semaine.

Madame DUNAJSKI dit qu'il est possible de se renseigner auprès de la FIPH pour obtenir des aides pour les agents en situation de handicap.

Monsieur BARBET souhaiterait savoir comment se passent les relations de travail avec les autres agents.

Madame BARBIER demande si Monsieur CANDELIER souhaite continuer à travailler à Bucquoy.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal le concernant.

5) Prêt de matériels aux associations : décision à prendre

Monsieur VIENNE prend la parole pour ce sujet et explique que plusieurs associations demandent le prêt des tonnelles, des tables, des chaises...

Monsieur VIENNE propose de faire signer une décharge aux associations qui souhaitent emprunter du matériel appartenant à la commune.

Monsieur DALLE demande si les agents vont livrer et récupérer ce matériel. Monsieur VIENNE répond que c'était le cas mais que dernièrement il a demandé à ce que les associations viennent chercher elles-mêmes le matériel prêté.

Tous les conseillers sont pour mettre en place la décharge et pour demander aux associations de venir elles-mêmes chercher le matériel demandé et le ramener.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il souhaiterait demander une caution pour le matériel prêté et faire payer les éventuels dégâts.

Monsieur VIENNE pense qu'il est facile de vérifier l'état des petites tonnelles mais qu'il est beaucoup plus difficile de vérifier la grande car il faut être nombreux pour l'installer et la désinstaller.

Monsieur VIENNE souhaiterait apporter une précision concernant la location de la salle polyvalente. Certains locataires demandent des tables et des chaises supplémentaires au matériel déjà présent dans la salle. Monsieur VIENNE aimerait qu'en cas de demande de supplément, les personnes paient le prix d'une table et le prix d'une chaise louée multipliée par le nombre demandé comme pour les demandes de location chez un particulier Bucquoysien.

Tous les conseillers sont pour.

6) Conseils des écoles publiques : comptes-rendus

Lecture des comptes-rendus des conseils d'école par Madame ACCART.

Ecole maternelle

7 Conseil d'école du 30 MARS 2026

Sont excusés : Mme DUBOIS inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Delieusche Enseignante des GS

Odile STHAL enseignante des PS TPS

MR DELAMBRE maire de Bucquoy

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobeck , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme HAVET Melody Mr BLANGER Antoine Mr LOGIE Cody

suppléants Mme DELPOUVE Mélanie Mme HERENT fiona

Les représentants d'élèves en primaire Mme PRUVOST Océane

1°REMERCIEMENTS

Nous remercions la mairie pour le sapin , les 3jeux d'écoute lumni boites à histoire;

2° DEMANDES D' EQUIPEMENT

- Le portail cote chalet ne ferme toujours pas ; la palissade n'a toujours pas été changée : très dangereux pour la sécurité
- parking : Peut on faire un marquage au sol pour se garer sur la place ? Parfois le parking est rempli et on ne sait plus où se garer ?
- MUR DU PREFA A REPARER COTE CHALET:des morceaux de toles dépassent du mur ce qui est dangereux pour les enfants
- Le trou dans l'angle sous le préau où il y a le pose velo : trou à boucher et angle a fermer ;
- trou dans la pelouse coté bordure à reboucher : trop dangereux pour les enfants ;

3° Sorties scolaires et actions

La sortie pour les trois classes est une sortie à EAUCOURT SUR SOMME Sur le Moyen Age;le jeudi 7 mai toute la journée;ateliers sur la nature , ateliers d'expression orale, ateliers d'expression manuelle cout de la visite 960 euros

transport 1388 euros
soit un total de 2348 euros
soit une sortie de de 39 euros par enfant
demande 5 euros par enfant

carnaval le vendredi 10 avril sur le thème de l'année

3° Remerciements et demandes d'équipement et subvention

- Nous remercions la mairie pour la participation d'un intervenant en sport les enfants sont trèsSt
- demande interphone au portail car on ne voit pas la personne ET PBE de la porte ,
- DEMANDE d'une boîte à histoires pour chaque classe 3la fabrique à histoires »

7.

Travail sur « La machine à remonter le temps »
1° période / : Au temps des dinosaures
semaine du goût

SEMAINE DU GOUT dernière semaine avant les vacances : toute la semaine , les classes ont fait différentes recettes Soupe , gâteau , salade de fruits compotes
Petit déjeuner de toute l'école vendredi matin à l'école ;

2°PERIODE : La préhistoire

3°PERIODE : AU moyen age : roi reine et château

4° PERIODE : Les grandes découvertes : pirate et bateau

5°PERIODE : au temps de nos grands parents : les vieux objets

4°INSCRIPTION A L' ECOLE MATERNELLE

renvoyer une demande pour les eleves nés en 2023 et debut 2024

Monsieur DELAMBRE précise que les travaux demandés ont été réalisés ou le seront bientôt.

Ecole primaire

Présents	Excusées
Mr Delambre, maire de Bucquoy	Mme Dubois, inspectrice de l'Education Nationale
Lannoy Nathalie, directrice	Macqueron Jennifer
Agez Peggy	Verhaeghe Anaëlle
Lectez Christelle	Sadowski Laetitia
Sobecki Nathalie	
Derancourt Angélique	
Audouin Cécile	
Debal Gina	
Morineaux Aurélie	
Ducrocq Sophie	

1° Remerciements et demandes

Nous remercions la municipalité pour :

- la subvention accordée pour la classe de mer avec une augmentation de 5€ par élève. La subvention est également accordée à tous les élèves de l'école soit 5775€.
- le remplacement des radiateurs électriques au préfabriqué.
- Changement des prises de courant (classe de Mme LANNOY)
- Mr le maire demande que les élèves soient présents pour chanter la Marseillaise le 8 mai. Un mot sera mis dans les cahiers.

Nous remercions également l'APEEP pour la subvention de 562€ qui couvre le règlement de la visite de Maréis.

3° Sorties et actions dans les écoles

Sorties :

- Piscine pour les CE1 et les CE2 CM1 à partir du VENDREDI 27 mars jusqu'au 19 juin
- Classe de mer du 7 au 9 avril 77 élèves - 6 non partants

Hébergement + animations	17 286€
Visite de Maréis	562€
Transport	1800€
Total :	19 648€

- 77 élèves soit 255€ par élève

Participation parentale	100€	7700€
Subvention commune	75€	5775€
APEEP		562€
Coopérative scolaire	73€	5 611€

Actions :

- Photos de classe le mardi 10 mars
- Grille de Pâques : 69 grilles distribuées, 10 familles n'ont pas participé.
- Opération pizzas en mai

Fête de l'école le vendredi 19 juin : nous organiserons une réunion avec la Fraternelle et l'APEEP pour l'organisation de la kermesse.

Monsieur DELAMBRE se pose la question de savoir si la commune doit continuer d'offrir un dictionnaire aux élèves de CM2. Il s'est renseigné et il s'avère que le dictionnaire n'est plus utilisé par les élèves. Il propose d'offrir un bon d'achat dans un magasin de sports afin que les familles puissent acheter une tenue de sport adaptée pour la rentrée des élèves en 6^e.

Madame PETIT se demande si ce bon sera bien utilisé pour l'enfant concerné et pour la tenue nécessaire à l'école. D'autres conseillers se posent cette question également. Madame BARBIER et Monsieur VIENNE souhaitent conserver cette tradition d'offrir un dictionnaire en précisant qu'il est toujours utile d'en posséder un.

Après discussion, il est décidé de maintenir l'achat d'un dictionnaire qui sera offert aux élèves de CM2. Les élèves concernés et leurs familles seront invités le vendredi 26 juin prochain. Un dictionnaire sera commandé pour chaque CM2 : 16 au total.

7) Festivités à venir

Madame ACCART prend la parole et annonce les festivités à venir pour la fête communale. La brocante sera organisée le samedi 04 juillet. Le dimanche 05 juillet, un défilé est prévu dans les rues de Bucquoy afin d'animer cette journée. Madame ACCART explique qu'une partie des factures sera prise en charge par le comité des fêtes. Le coût pour la commune sera de 2 400€.

Pour le 13 juillet, un repas sera organisé par comité des fêtes. Le feu d'artifice sera pris en charge par la commune pour un montant de 2 990€ TTC.

Madame BARBIER demande quelle est la différence entre ce que le comité des fêtes organise et ce que la commune prend en charge.

Monsieur DELAMBRE explique qu'une manifestation qui génère des recettes est organisée par le comité des fêtes. Pour les autres manifestations, c'est la commune qui organise. Cette organisation permet de supprimer les contraintes administratives d'une régie pour la mairie.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il est possible d'avoir un comité des fêtes et une commission des fêtes pour que ce soit plus clair. Ce point sera rediscuté ultérieurement.

8) Divers

- Véhicules

Monsieur DELAMBRE informe que le fourgon a fait l'objet d'une expertise. Le garage Delahay va rembourser la boîte de vitesse car il s'agit d'une erreur de leur part.

Le tracteur est toujours en cours d'expertise. Les réparations sont estimées à environ 10 000€. Une autre expertise doit être programmée.

- Village

Monsieur DELAMBRE informe que la taille des espaces verts est prévue courant de la semaine prochaine.

La commission des chemins se réunira ce jeudi 18 juin.

- Cimetière

Monsieur DELAMBRE informe que le nouveau columbarium sera bientôt livré et sera installé au cimetière la semaine du 22 juin.

- Club House

Monsieur DELAMBRE explique que deux personnes de la CAF sont venues ce matin en mairie concernant le montant de la subvention versée pour la création du club house. Il informe que la subvention de 51 343,05€ devra être remboursée car le club house ne correspond pas aux normes de la CAF. L'occupation doit être estampillée « CAF » la moitié du temps par le biais des centres de loisirs, du relai petite enfance et des maisons d'assistantes maternelles par exemple, soit 3,5 jours par semaine. La CAF n'accepte pas que l'AJA occupe ce bâtiment et demande de retirer le bar et les télévisions. Monsieur DELAMBRE dit que dans ces conditions, la FFF pourrait également demander le remboursement de la subvention accordée pour le club house.

Les conditions de la CAF sont assez strictes. La commune dispose d'un délai de réflexion jusqu'au 10 juillet pour faire connaître sa décision à la CAF.

Monsieur VIENNE explique que la demande de subvention faite auprès de la CAF en 2020 était pour une salle d'activité périscolaire et non pour un club house.

Monsieur BARBET ajoute que le « fonds vert » a été demandé mais non réclamé avant fin des travaux et l'organisation de l'inauguration.

La directrice de la CAF a expliqué qu'il est possible de réduire la dette de 20% en réalisant des modifications d'occupation du local.